



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2020  
Délibération n°DEL-2020-0297

### OBJET : Actualisation du tableau des emplois de la collectivité

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74  
Présents : 68  
Pouvoirs : 4  
Absents : 0  
Excusés : 6  
Pour : 72  
Contre : 0  
Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire  
après transmission en  
Préfecture le

3/12/2020

et affichage le

3/12/2020

Secrétaire de séance :  
Régine MILLET

Le 23 novembre 2020 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 17 novembre 2020.

**Présents :** Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Anna-Maria HAJENLIAN, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK Jean-Luc FILLON

**Pouvoir :** Anne-Françoise BESSON à Sidney REBBOAH, Brigitte DULONG à Nelly GADEL, François STEFANI à Henri BAILE, Youcef TABET à Ilona GENTY

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant les besoins des directions pour assurer la bonne continuité du service rendu au public, mais également les avancements de grade et les promotions internes.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire, de valider l'évolution du tableau des emplois de la collectivité comme présenté ci-dessous.

Ces derniers correspondent aux crédits budgétaires inscrits aux budgets primitifs.

Légende : Temps complet = TC / Temps non complet = TNC / Catégorie = Cat.

DASC = Direction Action Sociale et Culturelle / DEP = Direction de l'Enfance et de la Parentalité / DEA = Direction de l'Eau et de l'Assainissement / EHPAD = Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendante / DSLT = Direction des Sports, des Loisirs et du Tourisme / DGD = Direction de la gestion des déchets / DALE = Direction de l'aménagement, du logement et de l'environnement / DSI = Direction des systèmes d'informations / DM = Direction mobilité / DAGJ = Direction des affaires générales et juridiques / DRH = Direction des ressources humaines / DPST = Direction du Patrimoine et des Services Techniques.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Emplois permanents :

Nombre de poste	Cat.	Grade	Création / Suppression	TC / TNC	Temps de travail hebdo	A compter du	Budget	Motif
1	C	Auxiliaire de puéricultrice principal de 1ère classe	Suppression	TC	35h00	01/01/2021	PRINCIPAL	DEP_Départ de l'agent (reclassement)
		Auxiliaire de puéricultrice principal de 2ème classe	Création					DEP_Agent recruté sur nouveau grade
1	C	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Suppression	TC	35h00	01/12/2020	PRINCIPAL	DEP_Evolution d'organisation
			Création	TNC	30h00			
1	A	Psychologue de classe normale	Suppression	TNC	21h00	01/01/2021	EHPAD	DASC-EHPAD_Départ de l'agent
			Création		28h00			DASC-EHPAD_Modification quotité horaire
1	A	Attaché territorial	Création	TC	35h00	01/01/2021	PRINCIPAL	DASC_Création de poste
1	C	Agent de maîtrise principal	Suppression	TC	35h00	01/01/2021	GESTION DES DECHETS	DGD_Départ de l'agent (retraite)
		Adjoint technique	Création					
1	C	Adjoint administratif	Création	TC	35h00	01/12/2020	PRINCIPAL	DFCP_Création de poste
1	A	Attaché	Suppression	TC	35h00	01/12/2020	PRINCIPAL	DFCP_Création de poste
	B	Rédacteur principal 1ère classe	Création					DFCP_Agent recruté sur nouveau grade
1	B	Educateur des APS principal 1ère classe	Suppression	TC	35h00	23/11/2020	PRINCIPAL	DSL_T_CNI-Crolles_Mobilité interne
		Educateur des APS principal 2ème classe	Création					DSL_T_CNI-Crolles_Agent recruté sur nouveau grade
2	C	Adjoint technique ou principal 2ème classe ou principal 1ère classe	Création	TNC	21H00	01/12/2020	PRINCIPAL	DSL_T_CNI-Pontcharra_Création de poste
3	C	Adjoint technique ou principal 2ème classe ou principal 1ère classe	Création	TC	35h00	01/12/2020	PRINCIPAL	DSL_T_CNI-Pontcharra_Création de poste
1	C	Adjoint administratif ou principal 2ème classe ou principal 1ère classe	Création	TNC	17h30	01/12/2020	PRINCIPAL	DSL_T_CNI-Pontcharra_Création de poste
1	C	Adjoint administratif	Création	TNC	30h00	12/10/2020	PRINCIPAL	DSI_Création de poste

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Emplois non permanents :

Nombre de poste	Cat.	Grade	Création / Suppression	TC / TNC	Temps de travail hebdo	Date de début	Date de fin	Budget	Motif du recrutement
1	C	Adjoint administratif	Création	TNC	03h30	23/11/2020	31/01/2021	PRINCIPAL	DFCP_Accroissement temporaire d'activité
1	B	Technicien ou technicien principal 1ère classe ou 2ème classe	Création	TC	35h00	23/11/2020	31/05/2021	ASSAINISSEMENT	DEA_Accroissement temporaire d'activité
1	C	Adjoint technique ou principal 1ère classe ou principal 2ème classe	Création	TC	35h00	01/12/2020	31/05/2021	EAU	DEA_Accroissement temporaire d'activité
1	A	Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	Création	TC	35h00	01/12/2020	31/08/2021	PRINCIPAL	DEP_Accroissement temporaire d'activité
1	B	Rédacteur ou Rédacteur principal 1ère classe ou 2ème classe	Création	TC	35h00	01/12/2020	31/05/2021	EAU	DEA_Accroissement temporaire d'activité
2	C	Agent social ou principal 1ère classe ou 2ème classe	Création	TC	35h00	23/11/2020	31/12/2020	EHPAD	DASC-EHPAD_Accroissement temporaire d'activité
2	C	Auxiliaire de soins principal de 1ère classe ou de 2ème classe	Création	TC	35h00	23/11/2020	31/12/2020	EHPAD	DASC-EHPAD_Accroissement temporaire d'activité
2	A	Infirmier en soins généraux de classe normale	Création	TC	35h00	23/11/2020	31/12/2020	EHPAD	DASC-EHPAD_Accroissement temporaire d'activité
1	A	Médecin de 2ème classe	Création	TC	35h00	23/11/2020	31/12/2020	EHPAD	DASC-EHPAD_Accroissement temporaire d'activité

Les emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels.

Les emplois permanents seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles 3-3-2° ou 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

La rémunération de l'agent ne pourra pas dépasser l'indice brut sommital du cadre d'emploi de recrutement.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 23 novembre 2020



Le Président,  
Henri BAILE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

